

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION : OSER AUTREMENT

Le 25/06/2020 à 19 heures au siège social s'est réunie l'assemblée générale constitutive ci-après relatée pour statuer sur la création d'une association

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance

L'assemblée générale désigne Stéphane Gavriloff en qualité de Président de séance et Jean Marc Rousseau en qualité de secrétaire de séance

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence
- Le projet de statuts de l'association
- Le texte des résolutions proposées

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'objet de l'association
- Présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement
- Constitution de l'association
- Présentation, discussion et adoption de ses statuts
- Nomination des membres du bureau

Puis le président de séance appelle à se prononcer sur les résolutions suivantes

1 Première résolution – constitution de l'association

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'application

Sa dénomination est : OSER AUTREMENT

Son objet est : accompagner et soutenir des personnes en situation de difficulté du fait de la réalisation d'un risque social tel que le chômage. Elle se fixe également pour objectif d'accompagner les collectivités locales, les communes, les collectivités territoriales confrontées à des situations de difficultés en rapport avec leur développement économique, leur développement social, le développement d'actions en faveur de la qualité de la vie et de la citoyenneté, le développement durable et la transition écologique

Son siège social est fixé au 17, rue Louis Auvray 37000 tours

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 du 1^{er} juillet 1901 Elle disposera donc de la personnalité morale

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2 Deuxième résolution – Adoption des statuts

Le président de séance présente le projet de statuts soumis à l'examen de l'assemblée générale

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et après en avoir discuté, adopte le projet avec quelques améliorations

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3 Troisième résolution - Nomination des membres du conseil d'administration

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale, décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de 2 exercices sociaux, arrivant à échéance le 30 juin 2022

- Stéphane Gavriloff avec le mandat de Président
- Jean Luc Morand avec le mandat de Trésorier
- Jean Marc Rousseau avec le mandat de Secrétaire
- Adeline Jaud
- Mariem Maalez
- Eve Alaime
- Elias Ghosn
- Lamire Sarr
- Yann Lambert

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance

Le président de séance

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a long horizontal stroke extending to the right.